



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

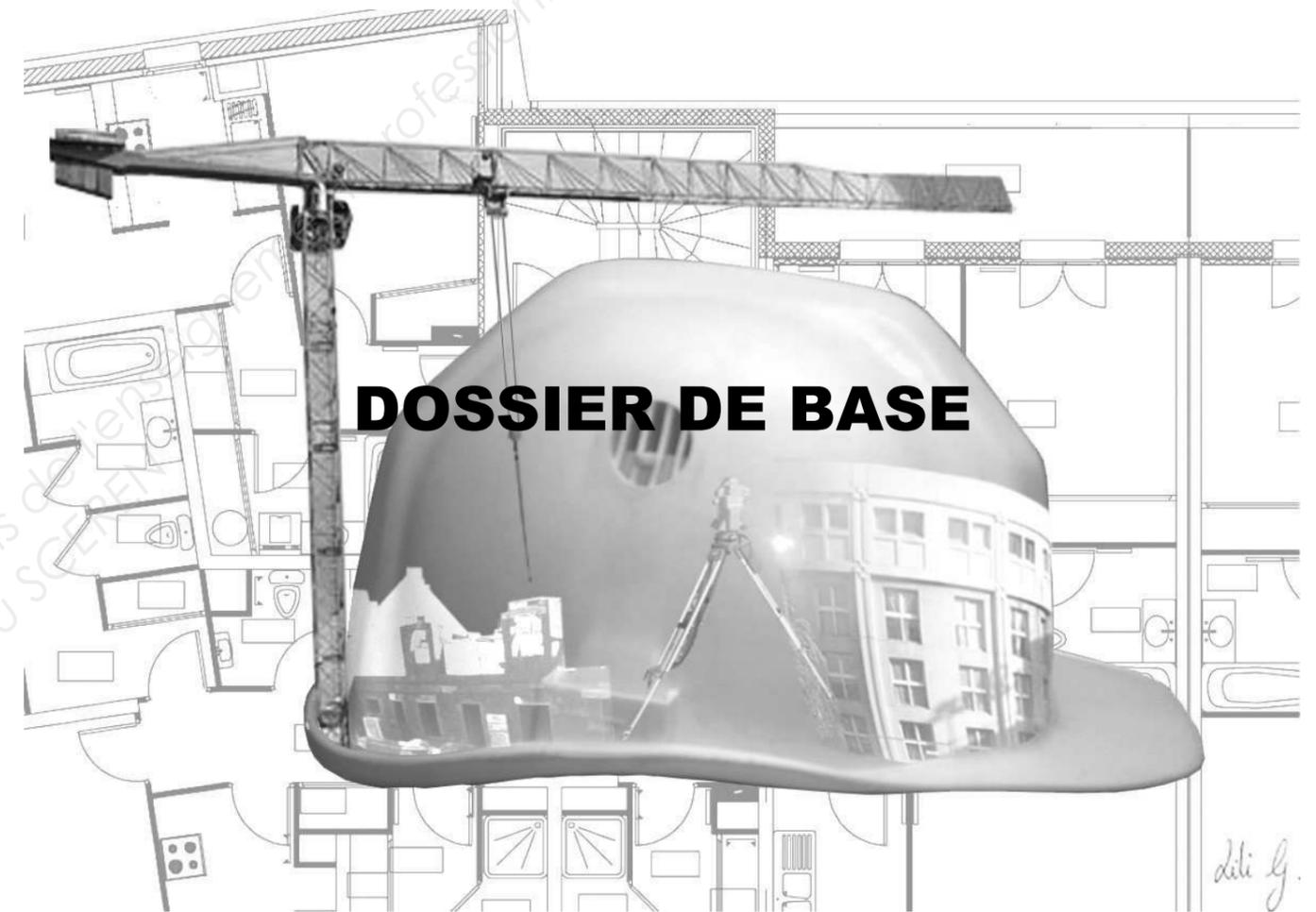
**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**  
**TECHNICIEN DU BATIMENT**  
**ORGANISATION ET REALISATION GROS OEUVRE**

**SOMMAIRE**

1/15		PAGE DE GARDE
2/15	PG1	Présentation
3/15	PG2	Plan de masse
4/15	PG3	Plan d'implantation
5/15	PG4	Plan de coffrage du plancher haut du RdC
6/15	PG5	Coupe sur terrain
7/15	PG6	Façade sud, Façade est
8/15	PG7	Plan du RdC
9/15	PG8	Plan de l'étage
10/15	PG9	Coupe verticale B
11/15	PG10	Coupe verticale A
12/15	PE1	Extrait du CCTP
13/15	PE2	Extrait du CCTP
14/15	PE3	Extrait du CCTP
15/15	PE4	Extrait du CCTP



**SOMMAIRE**

DOSSIER DE PLANS (Pièces graphiques)	Pages PG 1 à PG10
PIECES ECRITES	Pages PE 1 à PE4

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
COMMUNE DE GOUVILLE SUR MER

Mairie de Gouville sur Mer  
1 rue 28 juillet 1944 - 50560 GOUVILLE SUR MER

Extension et réhabilitation d'un bâtiment  
en bibliothèque

Bâtiment existant en pierre

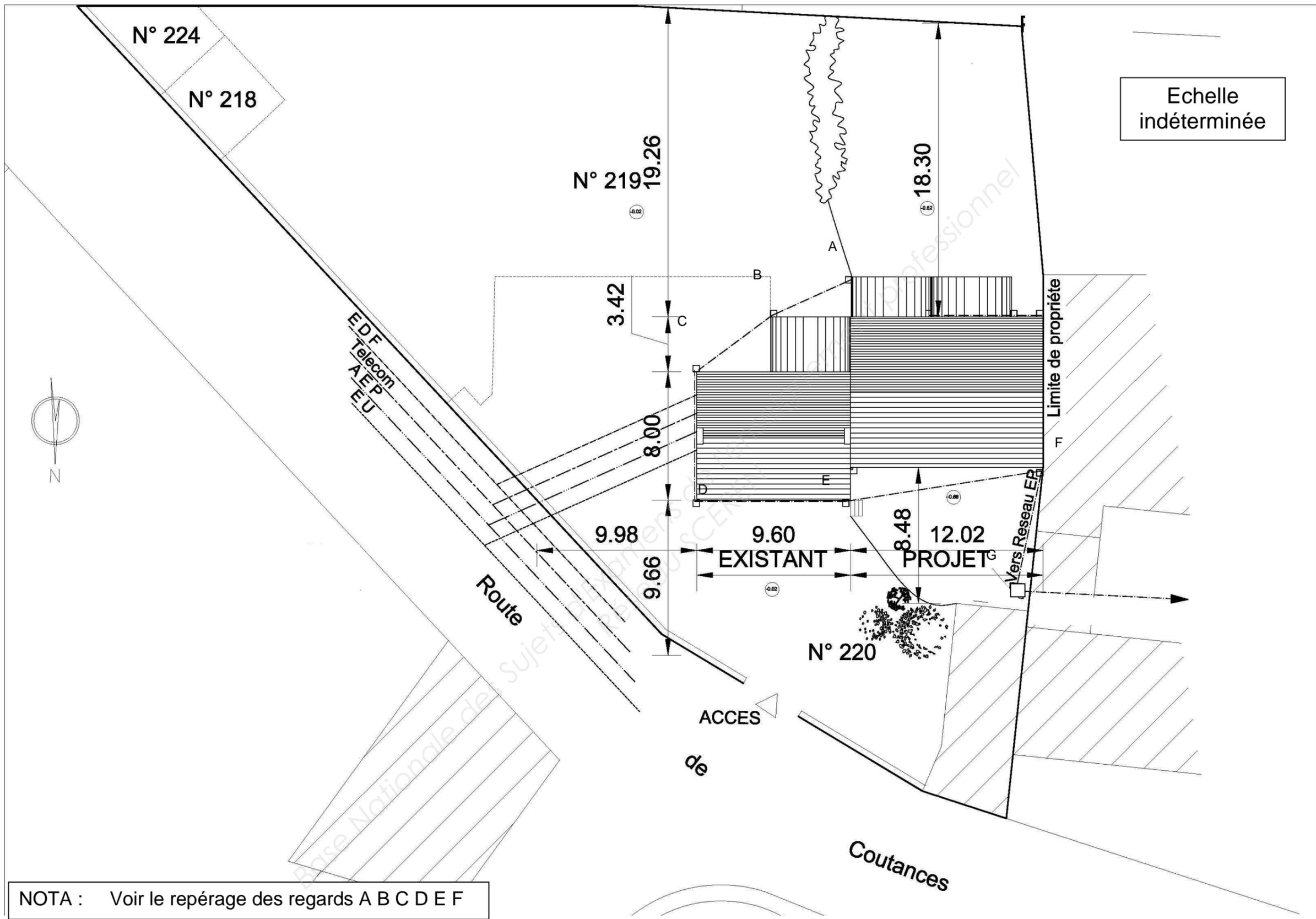
recevant les locaux : accueil ,espace disque, médiathèque au rez de  
chaussée et rangement livre à l'étage.



Extension

Recevant les locaux : espace de lecture et espace petits.

**PG1**

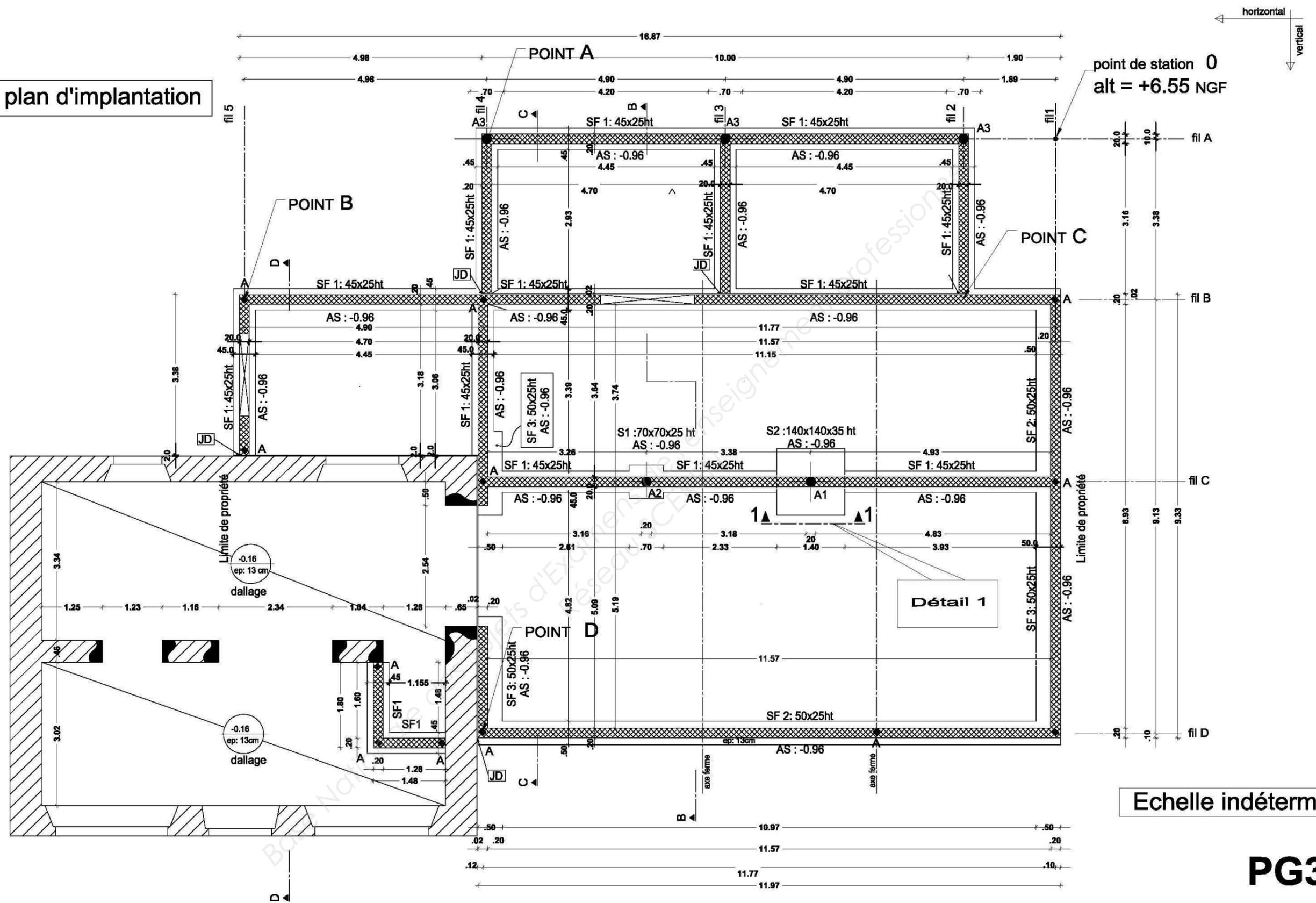


NOTA : Voir le repérage des regards A B C D E F

Plan de masse

**PG2**

plan d'implantation



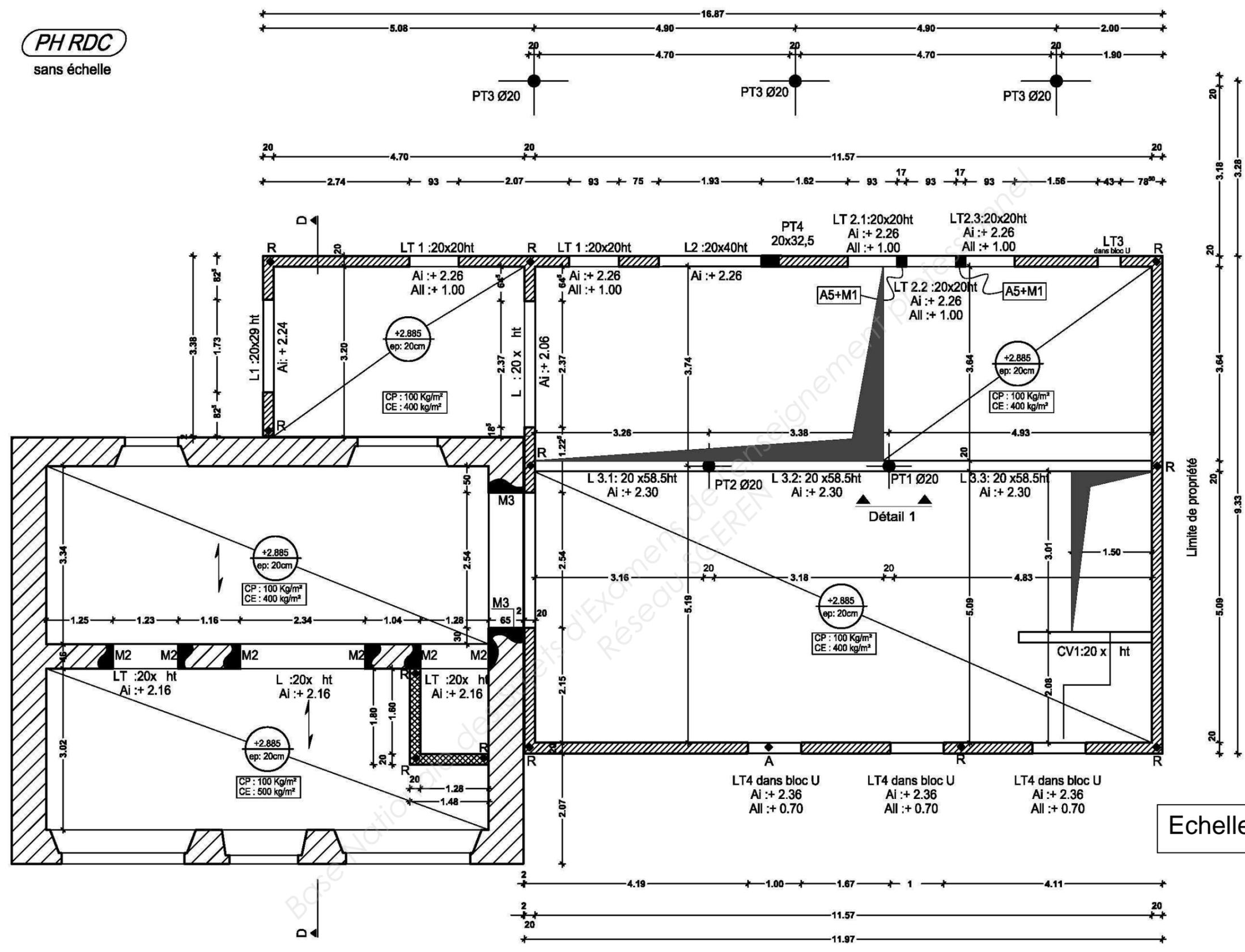
Echelle indéterminée

PG3

Cotation en m et cm

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL <b>TECHNICIEN DU BATIMENT</b> <b>ORGO</b>	<b>Epreuve E2</b> . Analyse technique d'un ouvrage : Préparation et organisation de travaux	Page 4/15
		Session 1306S-TBO T

**PH RDC**  
sans échelle



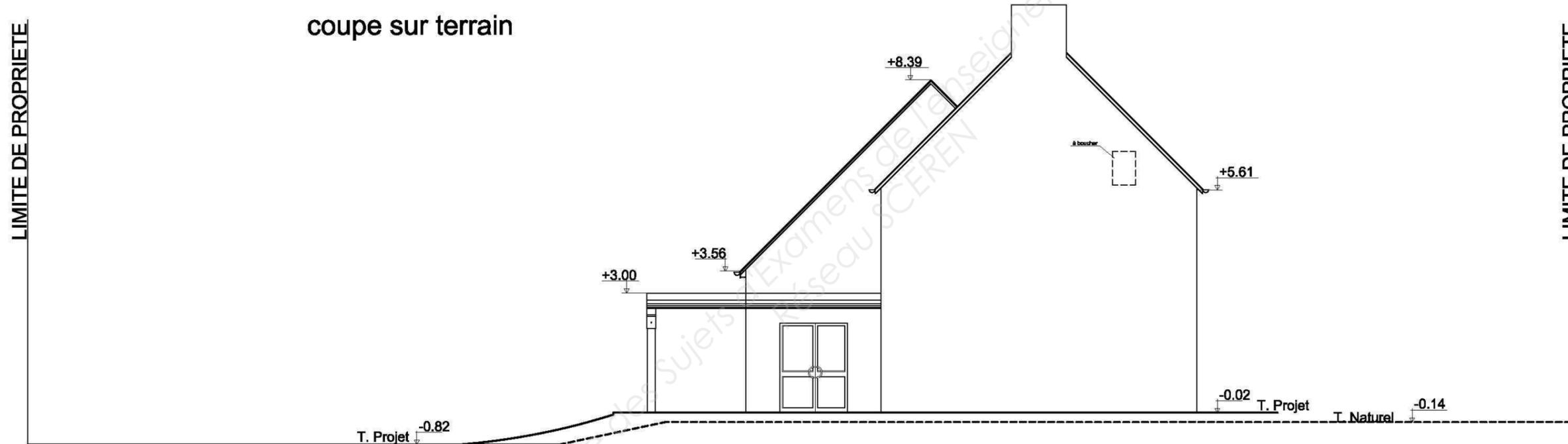
Cotation en m et cm

Echelle indéterminée

**PG4**

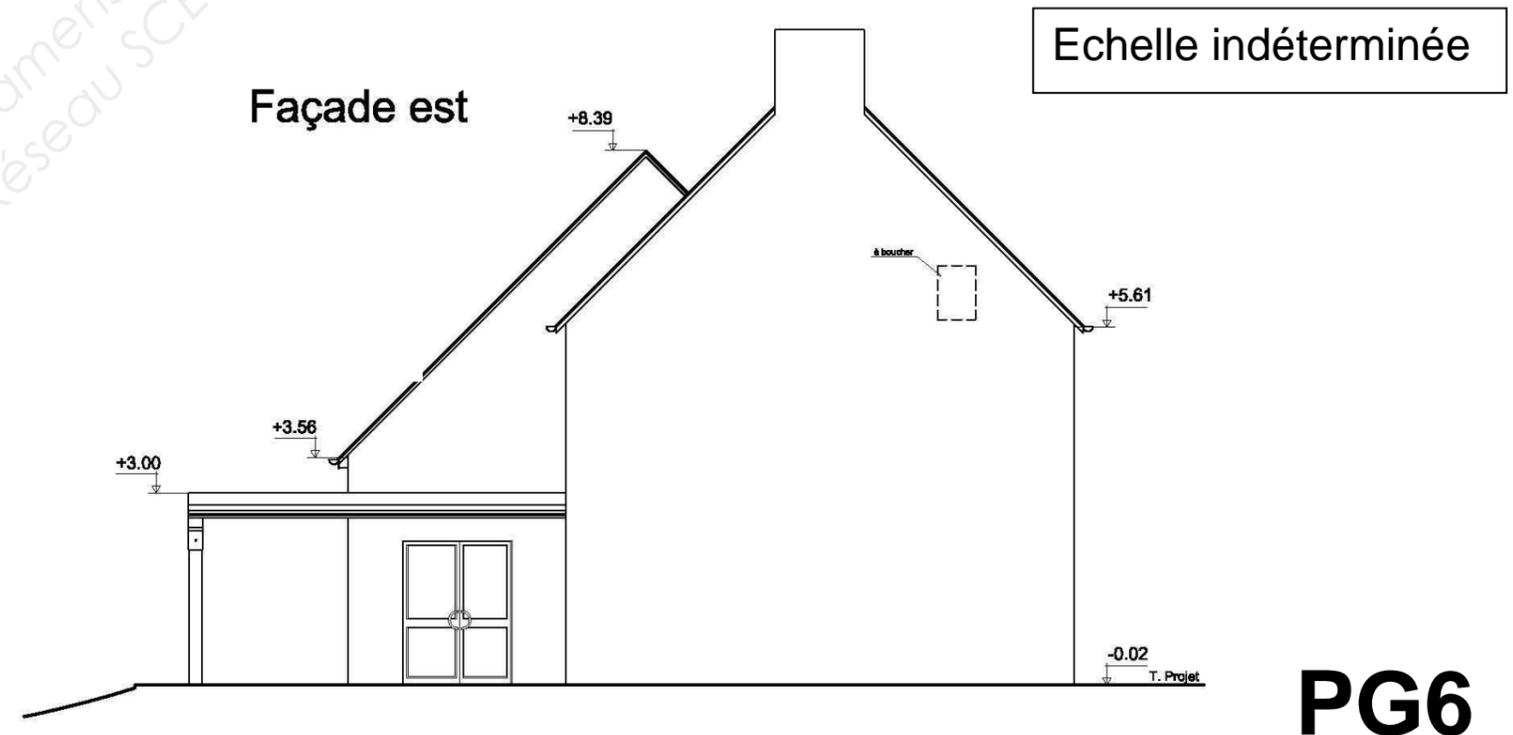
<p>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL <b>TECHNICIEN DU BATIMENT</b> <b>ORGO</b></p>	<p><b>Epreuve E2</b> : Analyse technique d'un ouvrage : Préparation et organisation de travaux</p>	<p>Page 5/15 Session 1306S-TBO T</p>
---	--	--

Echelle indéterminée



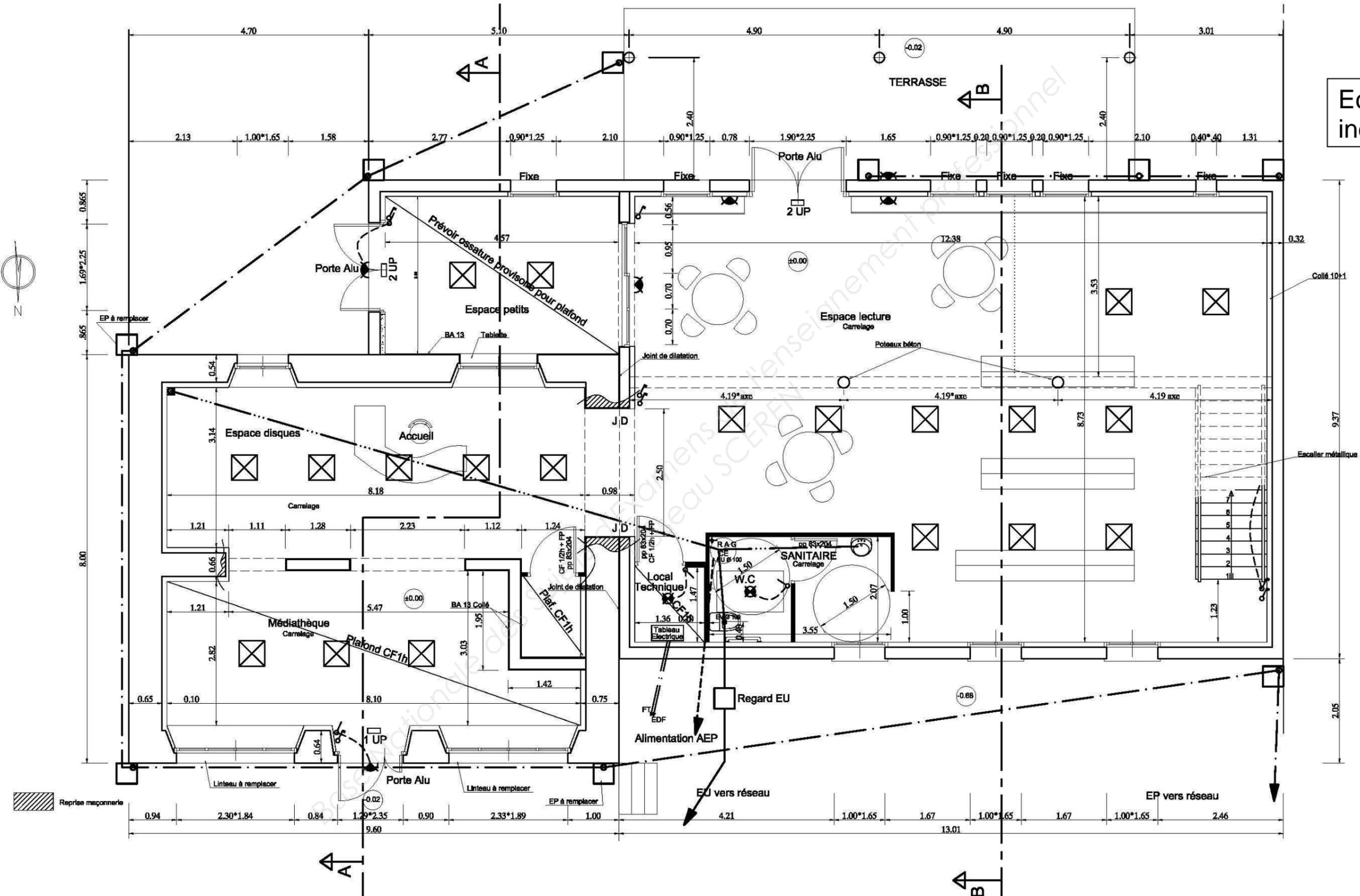
**PG5**

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL <b>TECHNICIEN DU BATIMENT</b> <b>ORGO</b>	<b>Epreuve E2</b> : Analyse technique d'un ouvrage : Préparation et organisation de travaux	Page 6/15 Session 1306S-TBO T
--	--	-------------------------------------



**PG6**

# Plan du RDC

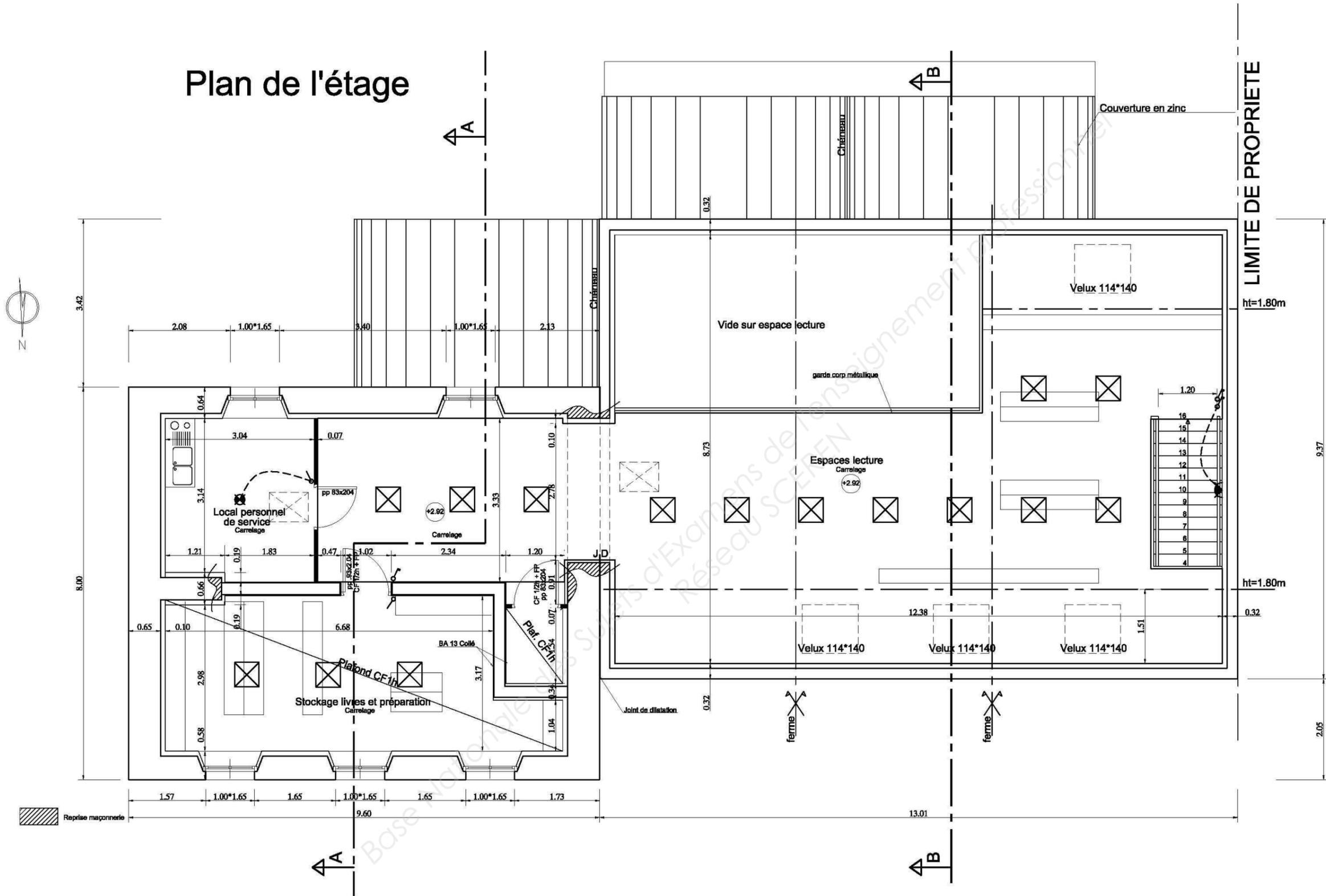


Echelle indéterminée

Cotation en m et cm

**PG7**

# Plan de l'étage



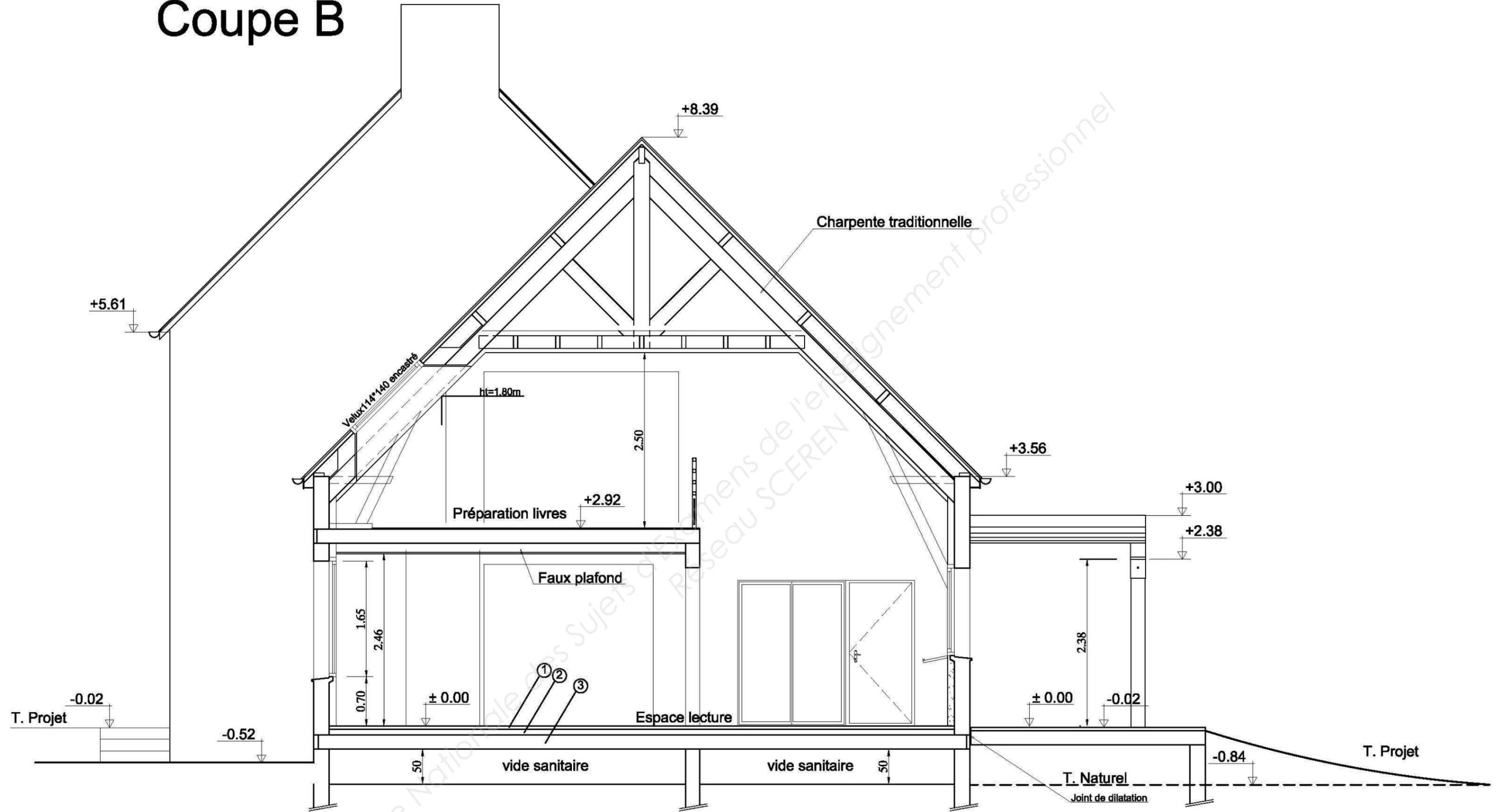
Echelle  
indéterminée

## PG8

Cotation en m et cm

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL <b>TECHNICIEN DU BATIMENT</b> ORGO	<b>Epreuve E2</b> : Analyse technique d'un ouvrage : Préparation et organisation de travaux	Page 9/15
		Session 1306S-TBO T

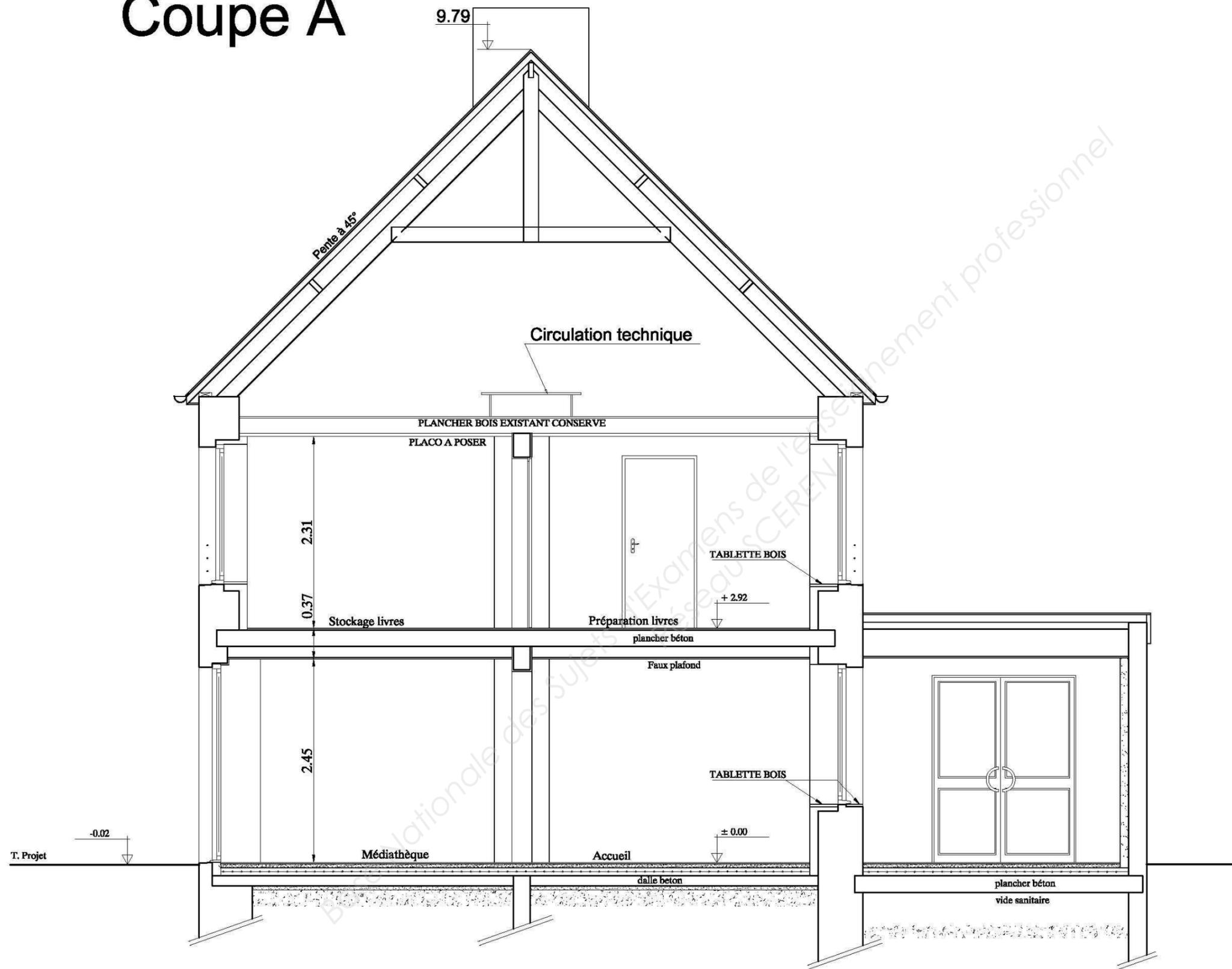
# Coupe B



Cotation en m et cm

## PG9

# Coupe A



**PG10**

# 1 LOT GROS OEUVRE

## 1.0 GENERALITES

### 1.0.1 CHARGES D'EXPLOITATION

Sauf indications contraires données dans le présent CCTP, les charges d'exploitation à prendre en compte sont celles qui correspondent aux normes en vigueur.

### 1.0.2 QUALITE DES BETONS

Les ciments, l'eau de gâchage, les granulats, les armatures et les adjuvants devront être conformes à la réglementation en vigueur.

Le serrage du béton peut être obtenu par damage, vibration ou pervibration par couches d'épaisseur appropriée.

Les armatures devront être enrobées suivant la réglementation en vigueur.

L'architecte pourra faire contrôler la qualité des bétons par un laboratoire agréé et ce à la charge de l'entreprise.

### 1.0.3 ETAT DE SURFACE

#### 1.0.3.1 GENERALITES

Les trous laissés par les fixations des coffrages seront rebouchés.

L'entreprise de GROS CEUVRE devra les ragréages éventuels permettant d'obtenir la qualité des parements référencés ci-dessous.

Pour les ouvrages en béton armé destinés à recevoir un traitement de finition LASURE, leur coffrage sera de type SOIGNE et leur décoffrage sera facilité par un "démoulant" à la charge du présent lot et sous réserve de l'accord du lot PEINTURE, aucun ragréage ne sera exécuté après décoffrage, seule les balèbres seront meulées.

#### 1.0.3.2 PAREMENTS DES PAROIS LATERALES ET SOUS-FACES

La qualité de ces parements est déterminée par le DTU n°21, à savoir :

##### PAREMENT ELEMENTAIRE

- planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2,00 m :  
pas de spécification particulière.

- planéité locale rapportée à un régle de 0,20 m (creux maximal sous ce régle) hors joints :  
pas de spécification particulière.

- Caractéristiques de l'épiderme et tolérances d'aspect :  
pas de spécification particulière.

##### PAREMENT ORDINAIRE

- planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2,00 m :  
15 mm.

- planéité locale rapportée à un régle de 0,20 m (creux maximal sous ce régle) hors joints :  
6 mm.

- Caractéristiques de l'épiderme et tolérances d'aspect :  
uniforme et homogène.

nids de cailloux ou zones sableuses ragrésés.

balèbres affleurées par meulage.

surface individuelle des bulles inférieure à 3cm<sup>2</sup>, profondeur inférieure à 5 mm.

étendue maximale des nuages de bulles 25%. Arrêtes et cueillies rectifiées et dressées.

##### PAREMENT COURANT

- planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2,00 m :  
7 mm.

- planéité locale rapportée à un régle de 0,20 m (creux maximal sous ce régle) hors joints :  
2 mm.

- Caractéristiques de l'épiderme et tolérances d'aspect :  
uniforme et homogène.

nids de cailloux ou zones sableuses ragrésés.

balèbres affleurées par meulage.

surface individuelle des bulles inférieure à 3cm<sup>2</sup>, profondeur inférieure à 5 mm.

étendue maximale des nuages de bulles 25%. Arrêtes et cueillies rectifiées et dressées.

##### PAREMENT SOIGNE

- planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2,00 m :  
5 mm.

- planéité locale rapportée à un régle de 0,20 m (creux maximal sous ce régle) hors joints :  
2 mm.

- Caractéristiques de l'épiderme et tolérances d'aspect :

uniforme et homogène.

nids de cailloux ou zones sableuses ragrésés.

balèbres affleurées par meulage.

surface individuelle des bulles inférieure à 3cm<sup>2</sup>, profondeur inférieure à 5 mm.

étendue maximale des nuages de bulles 10%.

arrêtes et cueillies rectifiées et dressées.

#### 1.0.3.3 PAREMENTS DES SURFACES DE DALLES ET PLANCHERS

La qualité de ces parements est déterminée par le DTU n°21, à savoir :

##### BETON BRUT DE REGLE

- planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2,00 m :  
15 mm.

- planéité locale rapportée à un régle de 0,20 m (creux maximal sous ce régle) hors joints :  
pas de spécification particulière.

- tolérances d'aspect et autres spécifications :  
pas de spécification particulière.

##### BETON SURFACE

- planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2,00 m :  
10 mm.

- planéité locale rapportée à un régle de 0,20 m (creux maximal sous ce régle) hors joints :  
3 mm.

- tolérances d'aspect et autres spécifications :  
aspect régulier.

##### BETON LISSE

- planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2,00 m :  
7 mm.

- planéité locale rapportée à un régle de 0,20 m (creux maximal sous ce régle) hors joints :  
2 mm.

- tolérances d'aspect et autres spécifications :  
aspect lisse, fin et régulier.

##### CHAPE RAPPORTEE

- planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2,00 m :  
5 mm.

- planéité locale rapportée à un régle de 0,20 m (creux maximal sous ce régle) hors joints :  
2 mm.

- tolérances d'aspect et autres spécifications :  
aspect lisse, fin et régulier.

#### 1.0.4 TOLERANCE

Les tolérances dimensionnelles des constructions et de leurs éléments constitutifs et, les tolérances d'implantation sont fixées par la réglementation en vigueur.

#### 1.0.5 HYPOTHESES

En l'absence d'étude de sol, le taux de travail du terrain au droit des fondations est supposé > ou = à 1,50 bars à 0,80 m de profondeur par rapport au terrain naturel existant.

Les fondations sont traitées forfaitairement, aucun supplément ne sera accepté pour surlargeur, surprofondeur, problèmes rencontrés etc., excepté si le taux de travail est inférieur à celui indiqué ci-dessus.

Si le taux relevé par l'entreprise titulaire du présent lot au moment des terrassements est < à 1,50 bars, le principe de fondation ou la section des semelles sera modifié après acceptation d'un avenant par le maître d'ouvrage.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
**TECHNICIEN DU BATIMENT**  
**ORGO**

**Epreuve E2** : Analyse technique d'un ouvrage  
: Préparation et organisation de travaux

Page 12/15  
Session  
1306S-TBO T

PE1

## 1.4 TERRASSEMENTS

### 1.4.1 TERRASSEMENT POUR MISE A NIVEAU DU FOND DE FOUILLE

Les travaux comprennent :

- les fouilles en pleine masse dans toutes natures de sol, épaisseur suivant sondages effectués sur place, afin d'obtenir le bon sol.
- la purge des sols remaniés ou imbibés éventuels.
- les talus nécessaires suivant la stabilité du terrain rencontré.
- le dressage et le compactage du fond de fouille.

LOCALISATION :

Les mises à niveaux nécessaires pour :

- l'extension de la bibliothèque en pignon Ouest et retour Sud.
- la réalisation de l'escalier extérieur.
- la réalisation des terrasses extérieures et de la jardinière en façade Sud.

### 1.4.2 FOUILLES POUR MASSIFS ISOLES

Les travaux comprennent :

- les fouilles nécessaires pour les massifs isolés en toute nature de sol.
- les blindages nécessaires.
- le réglage des fonds de fouille.

LOCALISATION :

Les fouilles sous les massifs isolés nécessaires suivant indications du BET à la charge du présent lot.

### 1.4.3 FOUILLES EN RIGOLE

Les travaux comprennent :

- les fouilles en rigoles en toute nature de sol.
- les blindages nécessaires.
- le réglage des fonds de fouille.

LOCALISATION :

Les fouilles en rigoles nécessaires suivant indications du BET à la charge du présent lot.

### 1.4.4 REMBLAIEMENT INTERIEUR

Les travaux comprennent :

- le remblai par couches de 0,20 m compactées, réalisé en matériau de réemploi ou en grave.

LOCALISATION :

L'ensemble des remblaiements intérieurs au droit des fondations.

## 1.5 INFRASTRUCTURE

### 1.5.1 REPRISES EN SOUS OEUVRE

Les travaux comprennent :

- les terrassements nécessaires et l'étalement des murs existants.
- la réalisation en sous oeuvre d'une fondation et d'un voile en béton armé afin de reprendre la fondation existante.
- la démolition éventuelle du débord de la fondation existante.
- l'évacuation des terres et des gravats dans une décharge publique.

- conception et dimensionnement suivant étude BA à la charge du présent lot.

LOCALISATION :

Les reprises éventuelles en sous oeuvre en pignon Ouest et façade Sud du bâtiment existant contre l'extension.

### 1.5.2 FONDATIONS PAR MASSIFS

#### 1.5.2.1 GROS BETON DE RATTRAPAGE

Les travaux comprennent :

- le remplissage des fouilles en gros béton, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- l'enrobage du câble de mise à la terre fourni et placé par le lot ELECTRICITE.

LOCALISATION :

Le gros béton de rattrapage sous les massifs ci-dessous.

#### 1.5.2.2 MASSIFS

Les travaux comprennent :

- les massifs en béton armé pour recevoir les poteaux, compris coffrage éventuel, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- les armatures en attente pour les reprises avec les ouvrages en élévations.
- la finition des parements type SOIGNE sur les faces vues.
- la finition des parements type ELEMENTAIRE sur les autres faces.

LOCALISATION :

Les massifs nécessaires suivant indications du BET à la charge du présent lot.

### 1.5.3 FONDATIONS PAR SEMELLES FILANTES

#### 1.5.3.1 GROS BETON DE RATTRAPAGE

Les travaux comprennent :

- le remplissage des fouilles en gros béton, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- la réalisation des redans éventuels.
- l'enrobage du câble de mise à la terre fourni et placé par le lot ELECTRICITE.

LOCALISATION :

Le gros béton de rattrapage sous les semelles filantes ci-dessous.

#### 1.5.3.2 SEMELLES FILANTES

Les travaux comprennent :

- les fondations en béton armé compris coffrage nécessaire et armatures, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- la réalisation des redans éventuels.
- les armatures en attente pour les reprises avec les ouvrages en élévations.

LOCALISATION :

Les semelles filantes nécessaires suivant indications du BET à la charge du présent lot.

# PE2

## 1.5.6 ETANCHEITE DES MURS DE FONDATIONS

### 1.5.6.1 ARASE ETANCHE

Les travaux comprennent :

- une arase réalisée au mortier de ciment richement dosé.
- l'incorporation d'un hydrofuge de masse.

LOCALISATION :

L'arase supérieure des murs périphériques et de refend à 15 cm au-dessus du terrain extérieur fini.

### 1.5.6.2 ENDUIT EXTERIEUR ENTERRE

Les travaux comprennent :

- une première couche de dégrossi.
- une deuxième couche d'enduit taloché, dressé fin.
- un chanfrein en partie basse sur la fondation.
- l'application en deux couches croisées d'une peinture à base de brai bitumineux.

LOCALISATION :

Sur les faces extérieures des soubassements :

- des 2 façades du sous-sol.
- de l'escalier extérieur d'accès au sous-sol.
- du vide sanitaire sous les espaces petits.

### 1.5.6.3 DRAINAGE VERTICAL

Les travaux comprennent :

- la réalisation des solins sur les fondations.
- la réalisation d'un drainage vertical sur les murs enterrés composé d'une nappe en polyéthylène de haute densité à excroissance associée à un non-tissé filtrant.
- les recouvrements et les fixations suivant indications du fabricant.
- la protection en partie haute par un profilé en ALUMINIUM.
- le raccordement en partie basse avec le drainage.

LOCALISATION :

Dito ci-dessus.

## 1.6 DALLAGES

### 1.6.1 GEOTEXTILE

Les travaux comprennent :

- le dressage et le compactage du fond de fouille, compris la mise en place éventuelle d'une couche égalisatrice anti-contaminante en sable.
- la mise en place d'un géotextile.

LOCALISATION :

- pour le sous-sol de l'extension, compris dallage en partie basse de l'escalier extérieur.
- pour le rez-de-chaussée du bâtiment existant.

### 1.6.2 FORME

Les travaux comprennent :

- le dressage et le compactage du fond de fouille.
- une fondation en matériaux non plastique, non sensible à l'eau, chimiquement neutre, sans gravais et matières organiques.
- un compactage soigné de l'ensemble.
- l'épaisseur suivant indications du BET à la charge de l'entreprise, en fonction de la granulométrie des matériaux et de l'état hydrique des sols au moment des travaux, prévoir une épaisseur minimum de 20 cm.
- un module de déformation :  $KW \geq 30 \text{ Mpa/m}$ , pour une plaque de 75 cm de diamètre, pour les dallages de catégories 2.

LOCALISATION :

Dito ci-dessus.

### 1.6.4 SABLE

Les travaux comprennent :

- le dressage et le compactage de la forme.
- un lit de sable de 5 cm d'épaisseur minimum, compris compactage.

LOCALISATION :

Dito ci-dessus.

### 1.6.5 FILM

Les travaux comprennent :

- un film polyéthylène étanche à l'eau et peu perméable à la vapeur d'eau.
- le recouvrement des lés de 20 cm minimum.
- une épaisseur minimum de 150  $\mu$ .
- les remontées en périphérie sur l'épaisseur du dallage.

LOCALISATION :

Dito ci-dessus.

### 1.6.6 DALLAGE NON PORTE

Les travaux comprennent :

- un dallage non porté en béton, épaisseur et armatures suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- une épaisseur minimum de 13 cm (dallage de catégorie 2).
- charge d'exploitation uniformément répartie à prendre en compte pour la pré-étude (à définir plus précisément lors des travaux) :
  - 2,5 kN/m<sup>2</sup> pour le sous-sol.
  - 4 kN/m<sup>2</sup> pour le rez-de-chaussée du bâtiment existant.
- le renforcement au droit des charges ponctuelles suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- Une réservation de 5cm est à prévoir pour le revêtement de sol.

LOCALISATION :

Dito ci-dessus.

# PE3

## 1.7 PAROIS VERTICALES

### 1.7.1 AGGLOMERES CREUX 20\*20\*50

Les travaux comprennent :

- l'élévation des murs en agglomérés creux 20\*20\*50 à 2 lames d'air, hourdés au mortier de ciment et de chaux.
- la section définitive et la classe de résistance suivant indications du BET à la charge du présent lot, prévoir classe B 60 minimum.
- les joints refoulés en montant, soignés avec brossage sur les parties destinées à rester apparentes.
- l'estampille NF.

LOCALISATION :

- pour les murs périphériques et refends en superstructure de l'extension.
- pour le muret de soutènement de l'escalier extérieur.

NOTA :

Le mur en façade Ouest contre le voisin devra être CF 2H.

### 1.7.2 AGGLOMERES BANCHEURS

Les travaux comprennent :

- l'élévation des murs en agglomérés BANCHEURS 20\*20\*50 posés à sec.
- le remplissage en béton et armature, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- la réalisation des feuillures éventuelles pour les baies extérieures et pour les blocs portes intérieures.

LOCALISATION :

Sur les 2 faces de la gaine de la plate-forme future jusqu'en sous face du plafond de l'étage.

## 1.8 MURS EN PIERRES

### 1.8.1 ENDUIT AVEC PROTECTION BITUMINEUSE

Les travaux comprennent :

- la mise en place d'épingles INOX (nombre suivant étude à la charge du présent lot).
- une première couche de dégrossi au mortier de ciment et chaux.
- une deuxième couche d'enduit au mortier de ciment et chaux, finition talochée fin.
- l'application en deux couches croisées d'une peinture à base de brai bitumineux.

LOCALISATION :

Sous l'ensemble du parement pierres ci-dessous, compris retours en partie basse sur la poutre béton en console.

### 1.8.2 PAREMENT EN PIERRES

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'un parement en pierres au mortier de ciment et de chaux.
- l'appareillage dito bâtiment existant, prévoir pour enchevêtrement en épaisseur, l'alternance de moellons en Boutisse et en Panneresse.
- l'épaisseur minimum du parement de 20 cm.

LOCALISATION :

Le parement pierres pour la façade Nord de l'extension.

### 1.8.3 TRAVAUX EN PIERRES EQUARRIES

#### 1.8.3.1 CHAINES D'ANGLES EN PIERRES EQUARRIES

Les travaux comprennent :

- la taille éventuelle des pierres pour parement 2 faces à angle droit.
- la pose de la pierre au mortier de ciment et de chaux.

LOCALISATION :

Pour l'angle Nord-Ouest du bâtiment.

## 1.9.4 LINTEAUX ET POUTRES

### 1.9.4.1 LINTEAUX

Les travaux comprennent :

- les linteaux en béton armé dans coffrage et remplissage en béton et armature, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- les parements type SOIGNE sur les faces apparentes.
- les parements type ORDINAIRE sur les autres faces.

LOCALISATION :

L'ensemble des linteaux nécessaires.

### 1.9.4.2 POUTRES

Les travaux comprennent :

- les poutres en béton armé dans coffrage et remplissage en béton et armature, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- les parements type SOIGNE sur les faces apparentes.
- les parements type ORDINAIRE sur les autres faces.

LOCALISATION :

- l'ensemble des poutres nécessaires.
- la poutre en console avec forme de pente sur le dessus en pied du parement pierres de la façade Nord.

## 1.9.5 RAMPANNAGE

Les travaux comprennent :

- les rampannages en béton armé dans coffrage et remplissage en béton et armature, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- les parements type SOIGNE sur les faces apparentes.
- les parements type ORDINAIRE sur les autres faces.

LOCALISATION :

L'ensemble des rampannages nécessaires.

## 1.10 PLANCHERS

### 1.10.1 PLANCHERS INTERIEURS

#### 1.10.1.1 ANCRAGE DANS MURS EXISTANTS

Les travaux comprennent :

- les saignées dans les murs porteurs, compris arase en béton armé, suivant indication du BET à la charge du présent lot.
- le calfeutrement en gros béton de la saignée au-dessus du plancher.

LOCALISATION :

Pour la pose du plancher bas de l'étage dans le bâtiment existant.

#### 1.10.1.2 PLANCHER A POUTRELLES ET ENTREVOUS BETON

Les travaux comprennent :

- un plancher comprenant des poutrelles préfabriquées en béton précontraint avec des entrevois creux en béton, dimensionnement suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- une dalle de compression en béton armé, suivant indications du BET à la charge du présent lot, elle devra permettre l'enrobage des diverses canalisations.
- les planelles périphériques en aggloméré creux 5\*20\*50 à 1 alvéole, hourdées au mortier de ciment.
- les chaînages horizontaux en béton armé, compris remplissage en béton et armatures, section suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- les réservations et la réalisation des chevêtres et trémies.
- le renforcement au droit des charges ponctuelles suivant indications du BET à la charge du présent lot.
- la résistance au feu : CF 1/2H.
- charge d'exploitation uniformément répartie à prendre en compte pour la pré-étude : 4 kN/m²

LOCALISATION :

- le plancher bas du rez-de-chaussée sur vide sanitaire pour l'extension
- les planchers bas de l'étage pour l'extension et le bâtiment existant.

#### 1.10.1.3 FINITION DALLE BETON

##### 1.10.1.3.1 PAREMENT LISSE

Les travaux comprennent :

- le parement LISSE, FIN ET REGULIER, surface destinée à recevoir un carrelage collé, d'épaisseur 2cm.